

**Province de Québec
Municipalité de Poularies
District d'Abitibi-Ouest**

Le 3 avril 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Poularies, tenue à la salle du conseil, mardi le 3 avril 2018, à 20 h, formant quorum sous la présidence du maire M. Pierre Godbout et à laquelle sont présents :

MM. les conseillers Réal Rancourt, Vital Carrier et Hugh Fortier
M^{mes} les conseillères Priscillia Lefebvre et Diana Bruneau

Était absent M. le conseiller Claude Laroche.

M^{mes} Katy Rivard secrétaire-trésorière/directrice générale et Kate Morin secrétaire-trésorière adjointe assistent également à l'assemblée.

Le maire, M. Pierre Godbout, souhaite la bienvenue à tous et déclare la session ouverte.

2018-04-55 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté.

Présentation des travaux sylvicoles 2017-2018 et 2018-2019 par M. Sylvain Thibodeau et M^{me} Karine Boulianne du Groupement Forestier Coopératif Abitibi

2018-04-56 Adoption du procès-verbal du 5 mars 2018

Les conseillers ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture. Il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018 soit adopté tel que rédigé.

2018-04-57 Approbation des comptes

Il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes payés et à payer qui s'élèvent au montant de 74 303.70 \$ présentés par la secrétaire-trésorière soient acceptés tel que présentés.

2018-04-58 Rapport trimestriel

Il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le rapport trimestriel pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2018 présenté par la secrétaire-trésorière/directrice générale soit adopté tel que présenté.

2018-04-59 Dérogation mineure

Considérant qu'aucune opposition n'a été exprimée suite à l'avis public affiché le 19 mars 2018 pour une demande de dérogation mineur relative à la future résidence qui sera située au 801, rue Simon à Poularies, lot 5 048 073.

Selon le règlement de zonage le bâtiment principal doit être disposé de façon à ce que la profondeur de la cour arrière corresponde à au moins 35 % de la profondeur totale du lot dans les secteurs à dominance résidentielle.

La zone # 101, où sera construite la future résidence, a une affectation résidentielle. Selon les plans remis par la future propriétaire, il y aura que 10 pieds de cour arrière, ce qui représente seulement 10 % de la profondeur totale. La demande présentée a pour but d'accepter la profondeur de la cour arrière de la future résidence et ce, même si elle est inférieure au règlement actuel de zonage.

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal l'acceptation de cette demande.

En conséquence, il est proposé par Priscillia Lefebvre, appuyé par Réal Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la demande de dérogation mineure relative à la future résidence qui sera située au 801, rue Simon à Poularies, lot 5 048 073 du canton de Poularies, soit acceptée.

2018-04-60 Octroi du contrat pour l'achat de calcium liquide

Suite à une demande de soumission pour l'achat et l'épandage de 64 000 litres de calcium liquide 35%, deux soumissions conformes ont été reçues.

Il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le contrat soit accordé à RM Enterprises, le prix est fixé à 23 616 \$ excluant les taxes.

Demande de la ville de Macamic remis à la prochaine assemblée

2018-04-61 Révision budgétaire 2018 de l'Office municipal d'habitation de Poularies

Il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Réal Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la révision budgétaire 2018 de l'Office municipal d'habitation. Ce budget mentionne une augmentation de 1 113 \$ de la contribution de la municipalité de Poularies.

2018-04-62 Désignation de signature pour la convention d'aide financière pour le projet « Rénovation de bibliothèques en Abitibi-Témiscamingue »

Il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que M^{me} Katy Rivard, secrétaire-trésorière/directrice générale soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité de Poularies tous les documents nécessaires relatifs à la convention d'aide financière dans le cadre du fonds d'appui au rayonnement des régions pour le projet « Rénovation de bibliothèques en Abitibi-Témiscamingue ».

2018-04-63 Demande de remboursement d'inscription au Club de patinage artistique de Macamic

Il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à la majorité des conseillers présents de rembourser la somme de 20 \$ par enfant au Club de patinage artistique de Macamic pour les 5 enfants de Poularies inscrits, pour un total de 100 \$ pour la saison 2017-2018.

2018-04-64 Vente du terrain pour le projet "Ensemble pour Colyn"

Il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à la vente du terrain ayant le numéro de cadastre 5 048 073 à M^{me} Linda Rivard. Cette dernière désire en faire l'acquisition pour la construction d'une résidence.

La grandeur du terrain est 98.43 pieds de profond par 118.11 pieds de largeur soit 11 625.57 pieds carrés. Conformément au règlement 183, le prix est fixé à 0.10 \$ le pied carré soit 1 162.56 \$ plus les taxes applicables. Pour un montant total de 1 336.65 \$, ce montant sera payé par la Corporation de développement économique de Poularies tel que mentionné dans la résolution 2017-01. Les frais notariés relatifs à cette transaction sont à la charge de l'acheteur.

Il est également proposé et résolu que le maire M. Pierre Godbout et la secrétaire-trésorière/directrice générale M^{me} Katy Rivard soient autorisés à signer conjointement tous les documents nécessaires relatifs à cette transaction pour et au nom de la municipalité de Poularies.

Si l'acheteur ne procède pas à la construction d'une résidence dans les 3 ans de la date de la signature de l'acte notarié, la municipalité reprendra possession de l'immeuble sans remboursement. De plus les frais notariés relatif à cette nouvelle transaction seront au frais de M^{me} Linda Rivard.

2018-04-65 Galas des musiciens

Il est proposé par Hugh Fortier, appuyé par Diana Bruneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser M^{me} Francine Vallières à organiser des galas des musiciens pour amasser des fonds pour le 100^e de Poularies.

2018-04-66 Fonds de développement des territoires (FDT)

Il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer une demande de subvention au Fonds de développement des territoires (FDT) pour la réfection de la halte routière et du sentier pédestre, ce projet est une priorité un (1).

Il est également résolu que la Municipalité de Poularies investira un montant maximal de 7 400 \$.

Il est également proposé et résolu que M^{me} Katy Rivard, secrétaire-trésorière/directrice générale soit autorisé à signer tous les documents nécessaires relatifs à cette demande pour et au nom de la municipalité de Poularies.

2018-04-67 Demande du Comité de Loisirs

Il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande provenant du comité des loisirs afin d'utiliser le manœuvre pour une durée de 8 heures pour l'installation de clôture et autres préparatifs pour l'activité « Les fous du pick-up ».

Séance de travail

Il est convenu qu'une séance de travail ait lieu le 23 avril 2018 à 19 h.

2018-04-68 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée.

Maire_____ **Sec.-très./dir. gén.**_____

Je, Pierre Godbout, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'art. 142 (2) du Code Municipal.